

BRIGADIER SCOLAIRE

BANQUE DE CANDIDATURES 2024-2025

OCCASIONNEL

DATE LIMITE

6 JANVIER 2025 - PROLONGATION

N° CONCOURS

ACVSAD-2024-932

DÉBUT DE L'EMPLOI

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de son gestionnaire, la personne titulaire du poste surveille et assure la sécurité des écoliers et des écolières qui traversent aux intersections des rues lors des entrées et des sorties des classes afin de prévenir les accidents de circulation. Le brigadier scolaire informe et sensibilise les écoliers sur les règles de sécurité et aux bons comportements à adopter sur le réseau routier.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Interrompre la circulation des véhicules au moyen de l'enseigne d'arrêt portatif aux endroits où il n'y a pas de feu de circulation, lorsque la situation l'exige
- Inviter les enfants à regarder dans toutes les directions avant de s'engager sur la chaussée
- Assurer la traversée de la rue par les enfants, d'un trottoir à l'autre
- Indiquer aux enfants comment traverser la rue d'un pas raisonnable et prudent
- Respecter, en tout temps, la signalisation routière et inviter les enfants à faire de même
- Communiquer au poste de quartier concerné la description de tout flâneur aperçu aux abords des écoles
- Aviser immédiatement le 911 lorsqu'un enfant se blesse et s'occuper de lui jusqu'à l'arrivée des patrouilleurs ou de l'ambulance
- Accomplir toute autre tâche demandée par son supérieur en lien avec la fonction

Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Salaire selon l'échelle de traitement de la convention collective en vigueur. L'échelle de traitement salariale est de 21,92\$ / h à 29,41\$ / h (échelle 2024) / 22,69 \$ / h à 30,44 \$ / h (échelle 2025)
- Taux de traitement majoré de 14% pour tenir compte de tous les avantages sociaux, versé chaque semaine
- Équipement fourni : veste de sécurité, panneau d'arrêt, semelles antidérapantes, 2 pantalons longs et 1 bermuda
- Montant forfaitaire attribué pour l'achat de vêtements et d'articles appropriés
- Horaire de travail établi en fonction des disponibilités et du mode d'affectation prévue à la convention collective en vigueur

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme d'étude secondaire 5 ou équivalence reconnue par le ministère de l'éducation

EXIGENCES

- Disponibilité en semaine ou sur appel selon l'horaire d'entrée et de sortie des élèves
- Peut être appelé à remplacer
- Capacité à travailler dans les conditions météorologiques difficiles (froid, chaleur, pluie, neige, etc.)
- Enquête de sécurité
- Expérience pertinente serait un atout
- Peut être appelé à travailler lors d'évènements spéciaux de la Ville
- Être responsable, assidu et ponctuel
- Être vigilant et posséder un bon jugement
- À l'aise à côtoyer la clientèle scolaire
- Respecter des procédures et institutions/ville, écoles, etc.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste en mentionnant le numéro du concours, **au plus tard le 6 janvier 2025 - prolongation**, par courriel ou à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Concours : ACVSAD-2023-932
Service des ressources humaines
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3
rh@VSAD.ca

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées.

NOTE : L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.